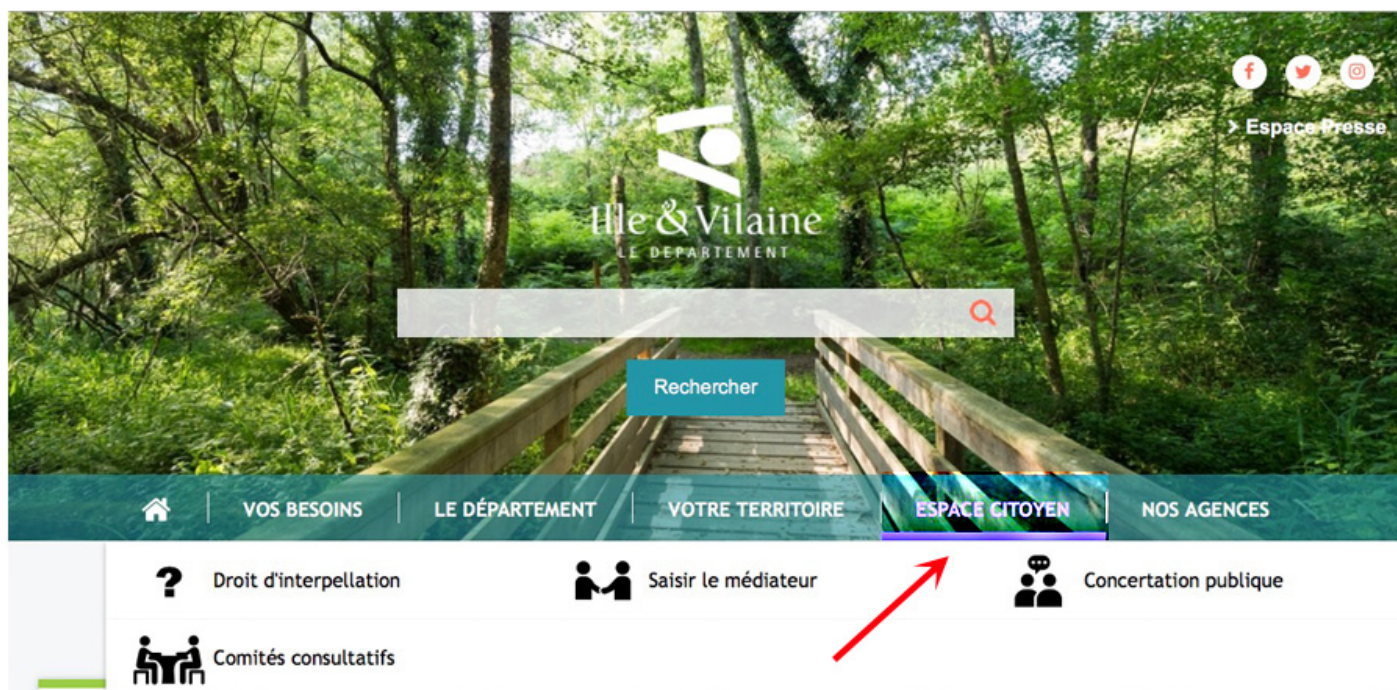


## Un espace citoyen rikiki

Date : 18 février 2018

Le Département d'Ille-et-Vilaine vient de modifier le look de son portail internet sans en avoir aucunement modifié le contenu. Voyons voir en particulier ce qu'il en est de "l'espace citoyen".

### De l'indigence de l'espace citoyen du Département d'Ille-et-Vilaine



- **Droit d'interpellation**

- **La présentation est erronée** puisque, depuis la modification des cantons, il suffit de réunir 5.000 signatures issues de 5 cantons, et non plus de 10
- Cette procédure, qui n'est jamais apparue utile aux habitants, n'a jamais abouti : qu'on en juge [ICI \(clic\)](#), tant c'est flagrant

- **Saisir le médiateur**

- La procédure, qui a été réactivée par la nomination de 2 médiateurs, au lieu d'un... puis pas du tout, donne lieu à un rapport annuel
- **L'unique rapport disponible sur le site est présenté comme le « rapport d'activité des médiateurs départementaux pour l'année 2017 » alors qu'il**

### **s'agit du rapport d'activité pour l'année 2016**

- On y lit que sur 57 dossiers traités, 28 ne concernaient pas le Département, que sur ces 28 dossiers 16 ont concerné les transports scolaires qui ne sont plus de sa compétence : restent donc 12, et que 10 % seulement des sollicitations ont transité par le site internet
- **Concertation publique**
  - **Il n'y aurait « pas de concertation ni d'enquête en cours actuellement », alors qu'en réalité une concertation est en cours sur [le Plan de prévention du bruit dans l'environnement](#)**
  - Une recherche effectuée sur le site internet à partir du mot « concertation », ne révèle pas davantage cette opération, puisqu'elle ne révèle que
    - En premier lieu, un marathon de concerts !...
    - En second lieu, une concertation passée : à propos du viaduc de Saint Médard
- **Comités consultatifs**
  - **Les rapports annuels d'activité assortis de propositions pour les orientations budgétaires de l'année suivante, qui sont pourtant disponibles et communicables, ne sont curieusement pas publiés...**
  - N'y a t'il pas lieu de s'inquiéter du fait qu'à peine un membre des comités sur 4 a participé à la dernière assemblée plénière, au début du mois de décembre ?...

A côté de cela, prenons juste quelques exemples :

- Contrairement à tous les autres sites des départements de Bretagne, l'espace citoyen n'apporte **aucune information sur la question de l'accès aux documents administratifs**.
- **Il ne mentionne aucunement les coordonnées de la PRADA** : la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques, alors que cela est réglementairement obligatoire.
- **L'espace citoyen ne permet pas de visualiser les séances du Conseil départemental : ni en direct, ni en différé.**
- Alors que cela ne coûterait rien, **ni les bandes audios ni les comptes rendus des débats ne sont mis en ligne.**
- **Le moteur de recherche sur le site est totalement défaillant, et en particulier il n'y aucune fonction de recherche par mot-clé dans les délibérations de l'assemblée et les décisions de la commission permanente**, comme cela est très souvent le cas sur le site des autres collectivités territoriales.

Et je n'ai pas la prétention d'épuiser le sujet en une seule contribution !...